



*Date de dépôt : 29 mai 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Gabriela Sonderegger :** **Suppression de la fête des Mères**

En date du 3 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Des parents d'élève de la commune de Bernex ont reçu une lettre circulaire, datée du 18 avril 2024, annonçant un « Changement du concept de la fête des Mères ». Il est indiqué : « au vu de la mouvance actuelle traitant de l'inclusion des genres et de l'égalité femme/homme de ne plus fêter exclusivement les mamans durant le mois de mai, mais, de manière plus globale, les gens qu'on aime ».*

*Le directeur de l'établissement primaire Bernex nous informe que cette décision a été prise par l'équipe enseignante de l'école de Lully.*

*La fête des Mères est un événement apprécié très largement qui permet de resserrer les liens sociaux et n'a aucun sens discriminatoire ou contraire à l'égalité. Bien au contraire.*

*Le rôle d'une équipe enseignante n'est pas d'imposer son propre modèle social, modèle qui ne correspond pas à celui de la très grande majorité de la population.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- Le département de l'instruction publique encourage-t-il la suppression de la fête des Mères ?*
- L'équipe enseignante a-t-elle eu l'accord du département de l'instruction publique avant de prendre cette décision ?*

- *Le département de l'instruction publique cautionne-t-il qu'une équipe enseignante impose sa vision du monde ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) n'encourage en rien la suppression de la fête des mères. Il s'agit d'une fête traditionnellement célébrée dans les écoles genevoises, et qui participe à rythmer la vie scolaire, au même titre que les autres célébrations au cours de l'année.

Pour rappel, au cycle élémentaire, les fêtes civiles, populaires et religieuses sont abordées dans le cadre de l'enseignement d'histoire, en lien avec les objectifs du plan d'études romand. Il est ainsi prévu d'utiliser les diverses fêtes, les anniversaires et les événements de la vie de la classe comme marqueurs temporels.

Les enseignantes et enseignants sont confrontés quotidiennement dans leur pratique à des réalités de vie très diverses au sein de leurs classes et savent comment s'adapter pour tenir compte de la situation familiale des élèves.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS